

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Sarthe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2022**

Convocation

Date de la convocation : 28/11/2022

Date de l'affichage convocation : 28/11/2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 08/12/2022

Publiée ou notifiée le : 08/12/2022

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 18

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre total votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, six décembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Loir Lucé Bercé salle de la Bénévole, Le Clos du Moulin, commune de Luceau.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes LEGER, et MM AMY, BRAULT, LE BOUFFANT, LOYAU, POSTMA, RENVAZE, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents :

Mmes BOURMAULT, GEORGET, MARTIN et MM BIGNON, BOUGAS, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, HURTELOUP, LEESCHAEVE, LORiot, MARTINEAU, MOURIER, PAQUET.

Pouvoir :

Madame GEORGET donne pouvoir à Monsieur OLIVIER.

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur AMY de la commune du Lude

**Délibération 2022 – 46 :
PARTICIPATION SUIVI DECHARGE AUBIGNE –RACAN DES COMMUNES DE SAINT-
BIEZ-EN-BELIN, ECOMMOY, LA FONTAINE SAINT MARTIN, CERANS-FOULLETOURTE ET
OIZE**

Le Président présente au comité syndical l'estimation des dépenses de fonctionnement 2022 pour le suivi de la décharge d'Aubigné Racan.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022
DU SUIVI DE LA DECHARGE D'AUBIGNE-RACAN**

	Dératisation décharge	Analyses des eaux souterraines de la décharge.	Entretien poste de relevage	TOTAL
SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR	- €	6 238,28 €	3 852,95 €	10 091,23 €
ECOMMOY	- €	864,15 €	533,72 €	1 397,87 €
SAINT-BIEZ-EN-BELIN	- €	128,60 €	79,43 €	208,03 €
LA FONTAINE SAINT MARTIN	- €	110,39 €	68,18 €	178,56 €
OIZE	- €	242,81 €	149,97 €	392,78 €
CERANS-FOULLETOURTE	- €	613,68 €	379,03 €	992,71 €
TOTAL	- €	8 207,91 €	5 063,28 €	13 271,19 €

Répartition des dépenses est fonction du nombre d'habitants	
SYNDICAT DU VAL DE LOIR	34 247
Ecommoy	4744
Saint-Biez-en Belin	708
La Fontaine St Martin	608
Cérans-Foulléourte	3369
Oizé	1333
Total	45 005

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

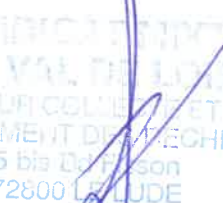
VALIDE le montant des participations 2022 pour le suivi et l'entretien du site d'Aubigné Racan à raison de 1 397.87 € pour la commune d'Ecommoy, 208.03 € pour la commune de Saint Biez en Belin, 178.56 € pour la commune de la Fontaine St Martin, 392.78 € pour la commune de Oizé et 992.71 € pour la commune de Cérans-Foulletourte.

Pour extrait, copie conforme,
Le secrétaire de séance,

J-C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,
Le Président,
F. OLIVIER



SYNDICAT INTER-
COMMUNAL DE LA
VAL DE L'AY
FOUR COLLETTET
TRAITEMENT DES DECHETS
5 bis Bd Pison
72800 LE LUDE

Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois
à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat
et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi
être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du
site www.telerecours.fr.*